

● (1140)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—DEMANDE D'EXPOSÉ DES RELATIONS ENTRE LA FORCE POLICIÈRE ET LE GOUVERNEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Comme le solliciteur général a dit qu'il ferait une déclaration la semaine prochaine au sujet du raid effectué sans mandat à Montréal par la GRC, mais que par ailleurs on reparle de la GRC au sujet de l'affaire Praxis de Toronto, qu'une enquête est en cours au Nouveau-Brunswick, et enfin qu'on parle de table d'écoute illicite à Edmonton, le ministre peut-il nous donner l'assurance que lui-même ou le solliciteur général fera une déclaration à l'appel des motions non seulement sur l'affaire montréalaise, mais sur toutes les autres qui surgissent dans la presse, pour que nous puissions donner l'assurance à la population canadienne que ces activités illicites et la la GRC elle-même n'échappent pas encore au pouvoir civil et politique, et que le gouvernement fasse toute la lumière sur ses relations avec la GRC en ces matières?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je pense que le député a répondu lui-même à sa question. Il a parlé de la déclaration que doit faire le solliciteur général lorsque les sentences auront été rendues dans l'affaire montréalaise, et je pense que cette déclaration portera sur les questions dont a parlé le député. En ce qui concerne les assurances à donner à la population, le solliciteur général a bien précisé à la Chambre et ailleurs, comme moi-même et comme le premier ministre, que les corps policiers et la GRC elle-même sont soumis au droit pénal au même titre que tous les citoyens, et que des mesures appropriées seront prises chaque fois qu'il y aura lieu de croire qu'une autorité quelconque a violé la loi.

L'ENQUÊTE SUR LA ROYAL AMERICAN SHOWS—DEMANDE DE NÉGATION DU LIEN ENTRE LE RECOURS À LA DISPOSITION RELATIVE À LA SÉCURITÉ NATIONALE ET L'ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): J'espère que le ministre de la Justice étudiera avec soin les preuves fournies hier à Montréal concernant le manque total de consultations avec les autorités politiques au sujet de ce cambriolage.

Ma question supplémentaire est la suivante: le solliciteur général a déclaré hier qu'il allait déposer une déclaration faite sous serment relativement à l'enquête qui a lieu à Edmonton concernant la compagnie Royal American Shows, portant que certaines preuves ne devraient pas être présentées parce que cela pourrait être préjudiciable à la sécurité nationale. Au nom du gouvernement, le ministre de la Justice peut-il donner des assurances à la Chambre que le recours à la clause relative à la sécurité nationale en vue d'empêcher la production de certaines preuves qui pourraient être utiles, n'a rien à voir avec

Questions orales

l'utilisation d'appareils électroniques pour surveiller les personnes en cause dans cette affaire?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Je n'ai pas vu la déclaration faite sous serment par le solliciteur général relativement à cette affaire, et avant de répondre à la question, j'aimerais la voir.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA DATE DE LA PRÉSENTATION DU BILL MODIFICATIF

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Compte tenu du fait que la fin du mois de juin approche et que le bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu qui a été présenté à la suite du dépôt du récent budget devrait être examiné dans son entier par la Chambre, le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention de le présenter en vue de la première lecture?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): J'espère présenter ce document en vue de la première lecture mercredi prochain.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE DE BELGRADE SUR L'ACCORD D'HELSINKI—LA PARTICIPATION DES PARLEMENTAIRES ET LA POSITION DU CANADA

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne la relance de la conférence d'Helsinki, c'est-à-dire la réunion de Belgrade qui se tiendra bientôt ainsi que le grand intérêt qu'ont suscité la troisième corbeille et la clause sur les droits de la personne. Compte tenu du fait que lors des récentes rencontres du groupe interparlementaire canado-américain, un représentant du Congrès américain a déclaré que les États-Unis y prenaient une part active à la fois par l'élaboration des politiques qui seront présentées au cours de cette rencontre, ainsi que par leur participation directe à cette conférence, le ministre a-t-il envisagé d'envoyer une délégation de parlementaires à la rencontre de Belgrade, et prévoit-il avant la tenue de cette réunion de faire connaître au Parlement l'attitude que le gouvernement a l'intention d'adopter?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la représentation et de la constitution de la délégation canadienne, aucune décision finale n'a encore été arrêtée. Le député a bien raison de dire qu'étant donné les structures politiques du système américain, certains membres du Congrès font en fait partie de leur délégation de façon officielle ce qui, me dit-on, n'est pas possible dans le cadre de notre système à nous.

M. Paproski: Pourquoi?